UNION DÉMOCRATIQUE

La Charte déterminant l'action des élus de l'Union Démocratique au Parlement est le programme commun d'action arrêté entre les partis signataires du programme

---

LE PROGRAMME COMMUN D'ACTION

Les dirigeants des formations politiques qui se sont unies pour la défense des institutions ont conscience que cette entente leur fait un devoir d'assurer, au-delà de l'événement, la permanence de l'Etat républicain et, en conséquence, de proposer au pays un programme commun d'action.

Ils proclament que la véritable garantie de la stabilité en régime démocratique réside dans l'adhésion de la majorité du pays à un programme publiquement formulé et débattu.

Ils sont convaincus que tout ce qui rapproche les formations attachées à la liberté l'emporte sur ce qui les différencie et entendent, aujourd'hui, faire prévaloir leur volonté commune de rénovation de la démocratie, de progrès économique, de justice sociale, de construction de l'Europe, de solidarité internationale au service de la paix.

Ils acceptent, d'un commun accord pour les problèmes qui les séparent ou pour ceux qui pourraient surgir, de les résoudre par les voies démocratiques prévues par la Constitution.

Ils affirment leur accord sur les points fondamentaux suivants :

DANS LE DOMAINE DES INSTITUTIONS ET DES LIBERTÉS :

— Application de la Constitution dans l'équilibre des pouvoirs et instauration du gouvernement de législature ;

— Respect de la légalité républicaine et de l'indépendance de la justice ;

— Etablissement d'un régime d'information objective par des garanties à la presse et par un statut démocratique de la Radiodiffusion et de la Télévision françaises.

DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL :

— Expansion dans la stabilité, grâce à un plan économique et social, démocratiquement établi, orienté spécialement vers le logement, les constructions scolaires, le maintien du plein emploi, l'intégration des Français d'Algérie et l'amélioration du sort des vieux ;

— Modernisation de l'agriculture et parité sociale du monde rural ;

— Expansion économique régionale et création d'activités industrielles décentralisées ;

— Réforme fondamentale de l'enseignement asurant aux jeunes l'égal accès aux études et à la nation la pleine disposition de ses valeurs humaines.

DANS LE DOMAINE DIPLOMATIQUE ET MILITAIRE :

— Présence active de la France dans les organisations internationales ;

— Reprise des efforts — justifiés avec éclat par le sucès du Marché Commun — pour construire l'Europe, pour parvenir à son unité politique dans le renforcement d'institutions communautaires, pour en faire le partenaire des Etats-Unis dans l'Alliance atlantique consolidée ;

— Négociations en vue d'une défense intégrée et d'une force de frappe commune.

Les signataires proposent ce programme aux femmes et aux hommes de notre pays comme une réponse aux incertitudes du présent, aux exigences de l'avenir, aux espérances de la jeunesse.

Paris, le 26 octobre 1962.

Le président du groupe des indépendants et paysans :
Bertrand MOTTE

Le secrétaire général du Mouvement républicain populaire :
Maurice-René SIMONNET

Le président du Rassemblement démocratique et du parti radical-socialiste :
Maurice FAURE

Le secrétaire général du Parti socialiste S.F.I.O. :
Guy MOLLET

Le Candidat,
Marcel LEVEQUE

Le Suppléant,
Raymond VILLIONS

S.T.C.A.G. PARIS

ELECTIONS LEGISLATIVES du 18 & 25 NOVEMBRE 1962

XI° Circonscription — 12° Arrondissement — Quartiers Bel-Air - Picpus

UNION DÉMOCRATIQUE

(S. F. I. O. — RADICAL SOCIALISTE — U. D. S. R.)



Marcel LEVEQUE

Entrepreneur

Ancien Président du Conseil Municipal de Paris

Membre du Conseil Supérieur du Ministère de la Construction

Commandeur de la Légion d'Honneur

Médaille Militaire

Croix de Guerre 14-18 et 39-45

Médaille de la Résistance avec rosette

Croix des Combattants Volontaires de la Résistance

et son remplaçant éventuel

Raymond VILLIONS

Ingénieur

Croix de Guerre 14-18

Croix du Combattant

Médaille Interalliée

Croix de Verdun

Médaille de la Résistance

Mutilé de Guerre

Ancien administrateur de la Caisse des Ecoles du 12° arondissement

Secrétaire Général de Syndicat

Médaille de vermeil départementale